

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **VENDREDI 1^{er} AVRIL 2022**

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS – M. F. NICAISE – Mme C. DOUIS -
Mme A.M VAN VEEN - M. J.F GUILBERT - M. T. SAGET – Mme I.
ROOS – Mme B. BESNOUIN – M. C. PAU – Mme C. OUINE - M. F.
GERNIER – Mme R. DAGORN - M. M. LEMOINE - Mme N. LEBECQ-
SALLARD – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX - M. J. IGUAL
(jusqu'au point n°11) – Mme C. CHENEGRIN - Mme A. PIERRE-
CHAUCHAT – M. D. ROCHER (jusqu'au point n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme M. GILBERT - M. A. LENEZ – M.
C. BENOIST – Mme E. PITEL.

Monsieur A. LENEZ a donné pouvoir à Monsieur F. NICAISE
Monsieur C. BENOIST a donné pouvoir à Monsieur J.F GUILBERT
Madame E. PITEL a donné pouvoir à M. T. SAGET
Monsieur D. ROCHER donné pouvoir à Mme C. CHENEGRIN (à partir
du point n°8)

Monsieur Sébastien GEFFROY a été désigné comme secrétaire de
séance et a accepté cette fonction.

Point n°9 - Délibération n° 22/24 : Tarifs municipaux 2022

DATE DE CONVOCATION :

24 Mars 2022

AFFICHEE LE :

24 Mars 2022

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 23 jusqu'au point n°7
puis 22 à partir du point n°8 et 21 à
partir du point n°12

VOTANTS : 26 jusqu'au point n°11
puis 25 à partir du point n°12

TARIFS MUNICIPAUX 2022

Comme tous les ans, l'ensemble des tarifs de la commune font l'objet soit de maintien, soit d'augmentation. Depuis 2019, sauf cas particulier, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs.

Pour l'année 2022, il est proposé d'appliquer l'indexation du coût de la vie fixée à 2.8 % par l'INSEE pour l'ensemble des tarifs sauf ceux de la salle Quiquemelle dont les tarifs ont été créés en 2021.

Pendant la pandémie, les occupants des terrasses ont pu bénéficier d'exonération partielle et de la possibilité d'utiliser gracieusement des places de stationnement pour étendre leur activité. Afin de permettre aux commerçants de poursuivre l'utilisation de terrasses plus importantes s'ils le souhaitent pendant la saison, il est proposé de créer un tarif spécifique, soit un forfait de 5 mois (du 1er mai au 30 septembre correspondant au prorata du forfait annuel terrasse de la zone concernée).

Par ailleurs, afin de garantir l'égalité des charges pour les commerçants utilisant les trottoirs pour des activités autres que la restauration, il est proposé un forfait annuel de 17 € / m2.

Madame le Maire rappelle que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance alors même que l'autorisation ne serait pas délivrée, et que l'absence d'occupation ponctuelle n'ouvre pas droit à remboursement de la redevance forfaitaire établie.

En dehors, des tarifs présentés ci-après, tous les autres tarifs applicables pour toute occupation du domaine public et du domaine privé de la commune non précisés dans la présente délibération sont également révisés à compter du 1er avril 2022 par application d'un coefficient de 2,80% sauf dispositions spécifiques dans les baux, contrats et arrêtés les soumettant aux indices IRL, ICC et ILC.

Madame le Maire rappelle que toute demande d'occupation du domaine public ou privé de la commune doit être précédée d'une demande adressée par écrit à la Mairie de Courseulles sur Mer à l'attention du service juridique (48, rue de la Mer 14470 COURSEULLES SUR MER juridique@ville-courseulles.fr).

Madame le Maire informe que les demandes d'Occupation du Domaine Public doivent se faire sur le FORMULAIRE DE DEMANDE d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC au plus tard 2 MOIS AVANT la date d'utilisation souhaitée et, que ce formulaire est disponible sur le site internet de la Ville Rubrique Démarches en Ligne.

Madame le Maire explique que suite à une consultation lancée le 4 janvier 2022, la société MAB EXPERIENCE a été retenue pour exploiter le club de plage pour la saison 2022. De même, une consultation a été lancée pour l'exploitation et la surveillance de la piscine pour cette saison 2022.

Aussi, les tarifs relatifs au Club de Plage et à la Piscine seront établis en concertation avec les exploitants retenus pour la saison 2022.

Ceci étant exposé, Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2022 :

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Pour les cabines de plage:

Durée de location	2022
1 semaine (7 jours)	54 €
1 mois (30 jours)	206 €
2 mois	401 €
Saison (15/06 au 30/09)	432 €

Propriétaires	2022
Emplacement Plage	103 €
Prestation Pose et dépose	185 €

Pour la location des salles municipales :

SALLE DE L'EDIT (avec mise à disposition de matériel)	Courseullais	Intercom	Non Courseullais
	2022	2022	2022
Association / vin d'honneur (journée)	350 €	384 €	565 €
Particulier / Exposition sans vente	668 €	735 €	1 059 €
Jour supplémentaire	246 €	251 €	257 €
Exposition avec vente	1 305 €	1 331 €	1 357 €
Cautions	820 €		
<u>Mesures exceptionnelles COVID pour les agences immobilières (tarifs à usage interne)</u>			
Salle de l'Edit (avec mise à disposition de matériel)	Courseullais	Intercom	Non Courseullais
	2022	2022	2022
Agence immobilière (matin)	305 €	321 €	339 €
Agence immobilière (après-midi)	418 €	439 €	452 €

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

SALLE JOINVILLE AVEC CUISINE	Courseullais	Intercom	Non Courseullais
<i>Du lundi 9h au vendredi 18h (hors jours fériés et majoration tarif we)</i>			
	2022	2022	2022
Tarif pour 1 journée	465 €	511 €	722 €
<i>Du vendredi 18h au lundi 9 h (et jours fériés)</i>			
Tarif pour 1/2 journée <i>(samedi matin 9h à 14h, dimanche soir 18h à lundi 9h)</i>	292 €	321 €	324 €
Tarif pour 1/2 journée <i>(samedi après-midi 14h à 19h, vendredi soir 18h à samedi 9h)</i>	400 €	407 €	432 €
Forfait week-end <i>(du samedi 10h au dimanche 19h)</i>	564 €	621 €	745 €
Journée supplémentaire	166 €	177 €	177 €
Vente aux enchères	343 €	343 €	343 €
Caution	400 €		

OMAC	Courseullais	Intercom	Non Courseullais
<i>Du lundi 9h au vendredi 18h (hors jours fériés et majoration tarif we)</i>			
	2022	2022	2022
Tarif pour 1/2 journée <i>(samedi après-midi ou dimanche après-midi)</i>	389 €	396 €	420 €
Caution	400 €		

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

QUIQUEMELLE 1 (82 m²) ou QUIQUEMELLE 2 (185m²)

EXPOSITION - SALON - ANIMATION CULTURELLE						
Basse saison (hors vacances janvier à avril et octobre à décembre)						
	Quiquemelle 1			Quiquemelle 2		
	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais
	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	82 €	90 €	99 €	94 €	104 €	114 €
4 jours (je/ve/sa/dim)	402 €	442 €	486 €	464 €	510 €	561 €
Semaine	572 €	629 €	692 €	660 €	726 €	799 €
Moyenne saison (vacances des 3 zones - hors été)						
	Quiquemelle 1			Quiquemelle 2		
	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais
	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	94 €	104 €	114 €	182 €	200 €	215 €
4 jours (je/ve/sa/dim)	464 €	510 €	561 €	893 €	984 €	1 056 €
Semaine	660 €	726 €	799 €	1 271 €	1 400 €	1 503 €
Haute saison (mai à septembre)						
	Quiquemelle 1			Quiquemelle 2		
	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais
	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	96 €	106 €	116 €	198 €	218 €	231 €
4 jours (je/ve/sa/dim)	473 €	520 €	572 €	975 €	1 073 €	1 137 €
Semaine	673 €	740 €	814 €	1 387 €	1 526 €	1 618 €
Office équipé	125€/j . Forfait journalier en sus d'une location effective					
Caution	700 €					

QUIQUEMELLE 1 (82 m²) ou QUIQUEMELLE 2 (185m²) - suite

RÉCEPTIONS - CÉRÉMONIES - VIN D'HONNEUR office inclus (10h / 22h)						
Basse saison (hors vacances janvier à avril et octobre à décembre)						
Quiquemelle 1			Quiquemelle 2			
Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	
2022	2022	2022	2022	2022	2022	
527 €	567 €	611 €	937 €	1 020 €	1 099 €	
Moyenne saison (vacances des 3 zones - hors été)						
589 €	635 €	686 €	1 018 €	1 109 €	1 181 €	
Haute saison (mai à septembre)						
598 €	645 €	697 €	1 100 €	1 198 €	1 262 €	
Office équipé	Office équipé inclu dans le forfait journalier					
Caution	700 €					

SÉMINAIRES D'ENTREPRISE (office inclus)						
Basse saison (hors vacances janvier à avril et octobre à décembre)						
Quiquemelle 1			Quiquemelle 2			
Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais	
2022	2022	2022	2022	2022	2022	
632 €	680 €	733 €	1 124 €	1 225 €	1 319 €	
Moyenne saison (vacances des 3 zones - hors été)						
707 €	762 €	824 €	1 222 €	1 331 €	1 418 €	
Haute saison (mai à septembre)						
717 €	774 €	837 €	1 320 €	1 437 €	1 515 €	
Office équipé	Office équipé inclu dans le forfait journalier					
Caution	700 €					

QUIQUEMELLE 1 + 2 : 267 m²

EXPOSITION - SALON - ANIMATION CULTURELLE			
Basse saison (hors vacances janvier à avril et octobre à décembre)			
	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais
	2022	2022	2022
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	247 €	272 €	297 €
4 jours (je/ve/sa/dim)	1 214 €	1 337 €	1 460 €
Semaine	1 728 €	1 903 €	2 079 €
Moyenne saison (vacances des 3 zones - hors été)			
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	276 €	304 €	329 €
4 jours (je/ve/sa/dim)	1 357 €	1 494 €	1 618 €
Semaine	1 931 €	2 126 €	2 302 €
Haute saison (mai à septembre)			
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	294 €	324 €	347 €
4 jours (je/ve/sa/dim)	1 148 €	1 593 €	1 709 €
Semaine	2 060 €	2 266 €	2 432 €
Office équipé	125€/j . Forfait journalier en sus d'une location effective		
Caution	1 600 €		

RÉCEPTIONS - CÉRÉMONIES - VIN D'HONNEUR office inclus (10h / 22h)			
Basse saison (hors vacances janvier à avril et octobre à décembre)			
	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais
	2022	2022	2022
Tarif journée	1 728 €	1 903 €	2 052 €
Moyenne saison (vacances des 3 zones - hors été)			
Tarif journée	1 931 €	2 126 €	2 302 €
Haute saison (mai à septembre)			
Tarif journée	2 060 €	2 266 €	2 432 €
Office équipé	Office équipé inclu dans le forfait journalier		
Caution	1 600 €		

SÉMINAIRES D'ENTREPRISE (office inclus)			
Basse saison (hors vacances janvier à avril et octobre à décembre)			
	Courseullais	Intercom.	Non Courseullais
	2022	2022	2022
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	1 756 €	1 906 €	2 052 €
Moyenne saison (vacances des 3 zones - hors été)			
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	1 929 €	2 093 €	2 241 €
Haute saison (mai à septembre)			
Tarif 1 journée (lundi→mercredi)	2 037 €	2 211 €	2 351 €
Office équipé	Office équipé inclu dans le forfait journalier		
Caution	1 600 €		

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Pour les marchés artisans et de Noël (organisés par la ville) :

Marché Artisanat Pâques et Eté	
	2022
Emplacement 1 journée	26 €

Marché de Noël	
	2022
Emplacement 1 week-end	41 €

Pour le domaine public, les tarifs suivants:

TARIFS EMPLACEMENT TAXIS ET AMBULANCES	
Forfait annuel**	198 €

TARIFS EMPLACEMENT CIRQUES	
<i>Forfait pour 1 séjour (inférieur à 3 jours)</i>	
Cirque dont la surface du chapiteau est $\geq 1\ 000\ m^2$	866 €
Cirque dont la surface du chapiteau est $< 1\ 000\ m^2$	436 €
<i>Règlement : moitié à la réservation, moitié à l'arrivée</i>	
TARIFS SPECTACLES DE RUE	
<i>toute activité artistique (peinture...) et commerciale pontuelle lors de manifestation type vente à emporter barbe à papa, maquilleuse, spectacle guignol...</i>	
La journée	96 €

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TERRASSES	
<u>SECTEUR PLACE DU SIX JUIN</u>	
Forfait annuel**	3814 €

Accusé de réception en préfecture
014-2019014-2022-041-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Forfait sur place de stationnement du 1er mai au 30 septembre **	15,90 € /m ²
--	-------------------------

SECTEUR BASSIN JOINVILLE

Forfait annuel**	19,02 € / m ²
------------------	--------------------------

Forfait sur place de stationnement du 1er mai au 30 septembre **	7,93 € /m ²
--	------------------------

SECTEUR PLACE DU MARCHÉ

Forfait annuel**	29,20 €/m ²
------------------	------------------------

Forfait sur place de stationnement du 1er mai au 30 septembre **	12,17 € /m ²
--	-------------------------

ESPLANADE DIGUE ET TERRASSE PLAGES EST

Forfait annuel**	88,82 € / m ²
------------------	--------------------------

Haute saison (1er juillet au 31 août)**	22,21 € /m ² / mois
---	--------------------------------

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC VERANDAS

Forfait annuel**	128,50 €/m ²
------------------	-------------------------

REDEVANCE OCCUPATION DES TROTTOIRS

Rue de la Mer et Place du Marché

Forfait annuel**	17 € / m ²
------------------	-----------------------

OCCUPATION PLACE DE GAULLE (côté carroussel)

Tarif par manifestation	270 €
-------------------------	-------

REDEVANCE LOUEUR DE VELOS (Léo Gariépy)

Pour la saison**	Accusé de réception en préfecture 014-211401914-20220401-D2022-24-DE Date de la transmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022
------------------	--

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : QUAI DES ALLIES (La Gui Gui)

Redevance mensuelle**	667 €
-----------------------	-------

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : PLACE DE GAULLE (Le Carroussel)

Redevance mensuelle**	711 €
-----------------------	-------

** L'absence d'occupation ponctuelle n'ouvre pas droit à remboursement de la redevance forfaitaire

<u>CASIERS CONSIGNE PLAGE</u>	
Location de consigne	0,50 cts d'Euros

<u>LOCATION MACHINE DE PLAGE</u>	
Location avec chauffeur	700 € HT/jour

Pour les cimetières, les tarifs suivants :

Concession traditionnelle	
15 ans	206 €
30 ans	308 €
50 ans	617 €
Espace cinéraire	
15 ans	370 €
30 ans	617 €
50 ans	822 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver les tarifs 2022,

Après saisie et avis favorable de la commission Services à la Population en date du 25 Mars 2022,

Le Conseil Municipal :

■ **APPROUVE** l'ensemble des tarifs en vigueur sur le territoire de la commune comme présentés ci-dessus

Accuse de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

■ **AUTORISE** Madame le Maire à fixer ultérieurement les tarifs relatifs au Club de Plage et à la Piscine

■ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	20		6	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Amélie Philippeaux
Amélie-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220401-D2022-24-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022